

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

**DIRECTION DE LA PROGRAMMATION
BUDGETAIRE**

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

**RAPPORT DETAILLE DU CADRE BUDGETAIRE
A MOYEN TERME 2016-2018**

Avril 2015

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
I. LE CONTEXTE D'ELABORATION DU CBMT 2016-2018.....	3
1- L'environnement international et régional	3
2- L'environnement national.....	4
II. LES PRIORITES ET LES CHOIX STRATEGIQUES BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2016.....	5
1- Les priorités du budget de l'Etat, gestion 2016.....	5
A. <i>La santé</i>	6
B. <i>L'emploi</i>	6
C. <i>L'éducation</i>	7
D. <i>Les secteurs de soutien à la production</i>	7
E. <i>Les secteurs productifs</i>	8
2- Les choix stratégiques budgétaires pour l'année 2016	9
A. En matière de ressources.....	9
B. En matière de dépenses	11
III. LE CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME (CBMT) 2016-2018	12
1- Les hypothèses de projection 2016-2018	12
A. Le scénario de base ou tendanciel	12
B. Le scénario optimiste	17
C. Le scénario pessimiste.....	19
2- L'évaluation des ressources dans le scénario de base	21
3- L'évaluation des dépenses dans le scénario de base	21
4- L'affectation des ressources par titre budgétaire	22
IV. LE CADRE GLOBAL D'ALLOCATION DES RESSOURCES AUX MINISTERES ET INSTITUTIONS	24
ANNEXES.....	26

INTRODUCTION

L'exercice de cadrage budgétaire à moyen terme vise, à partir des principales options de politique macroéconomique, à dégager des prévisions de ressources globales et à les affecter à la mise en œuvre des grands programmes définis par les référentiels en matière de développement économique et social, dans le respect des grands équilibres macroéconomiques et des engagements du Burkina Faso dans le cadre du pacte de convergence de l'UEMOA et des programmes économiques et financiers conclus avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) constitue ainsi un instrument d'encadrement de la préparation du budget dans le sens d'une utilisation optimale des ressources mobilisables, conformément aux priorités définies par le Gouvernement.

Le présent rapport est organisé autour des quatre (04) principaux points que sont :

- le contexte d'élaboration du CBMT 2016-2018 ;
- les priorités et les choix stratégiques budgétaires pour l'année 2016 ;
- le CBMT 2016-2018 et sa tranche 2016 qui préfigure le projet de budget de l'Etat, gestion 2016 ;
- le cadre global d'allocation des ressources aux ministères et aux institutions.

I. LE CONTEXTE D'ELABORATION DU CBMT 2016-2018

1- L'environnement international et régional

Au niveau mondial, après la stagnation de la croissance économique enregistrée en 2014 dans un contexte difficile marqué entre autres par la persistance des tensions géopolitiques, la crise économique en Europe et la baisse des cours des matières premières telles que l'or, le coton et le pétrole, l'activité économique devrait connaître une reprise en 2015. Toutefois, cette reprise demeure fragile et inégale selon les régions en raison des effets de certains facteurs exogènes. Le taux de croissance économique mondial est attendu à 3,5% en 2015 contre 3,3% en 2014.

Les tensions inflationnistes devraient rester modérées, soutenues par la forte baisse des cours du pétrole.

Dans la zone de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'activité économique a été bien orientée en 2014 et devrait se maintenir en perspective sous l'effet de la bonne orientation du secteur agricole, le dynamisme

des investissements et la bonne tenue des industries extractives. Le taux de croissance économique est projeté à 7,4% en 2015 contre 6,6% en 2014.

S'agissant du niveau général des prix, il a été caractérisé par une détente des prix en 2014, expliquée principalement par la poursuite du repli des prix des produits alimentaires importés, des céréales et des tubercules produits localement. Le taux d'inflation, en moyenne annuel est ressorti à -0,1% en 2014 contre 1,5 en 2013. Il est projeté à 1,7% en 2015.

2- L'environnement national

L'activité économique en 2015 devrait connaître une légère reprise après le ralentissement observé en 2014. En effet, la croissance économique ressortirait à 5,0% en 2015 contre 4,0% en 2014. Cette reprise serait soutenue par l'ensemble des secteurs avec des taux de variation de +5,0% pour le secteur primaire, +4,4% pour le secteur secondaire et +4,7% pour le secteur tertiaire. En terme nominal, le PIB s'établirait à 6 695,9 milliards de FCFA en 2014.

L'accroissement du secteur primaire serait expliqué par le sous-secteur de l'agriculture vivrière (+7,3%) avec le rebond de la production céréalière et le maintien de l'agriculture de rente en 2015.

Le secteur secondaire devrait se maintenir avec une croissance de sa valeur ajoutée de 4,4%, tirée par les sous-secteurs « Industries manufacturières », « Electricité gaz et eau » (+7,9%), « Boisson et tabac moderne » (+7,0%) et dans une moindre mesure les « BTP » (+3,6) et les industries extractives (+4,8%), ce, malgré une légère baisse de la production d'or (-3,5%).

Quant au secteur tertiaire, la croissance de sa valeur ajoutée devrait se situer à 4,7% en 2015 contre 5,6% en 2014 sous l'impulsion des services marchands (+5,8%) et dans une moindre mesure par les services non marchands (+3,2%). La bonne orientation des services marchands serait confortée par une reprise de l'activité dans les branches du tourisme et de l'hôtellerie.

S'agissant du niveau général des prix, les projections tablent sur une inflation de 1,1% en 2015.

Sur la période 2016-2018, la reprise de l'activité économique devrait se poursuivre avec un taux de croissance qui passerait de 6,0% en 2016 à 7,0% en moyenne en 2017 et 2018. L'expansion de l'activité économique serait soutenue par l'ensemble des secteurs. Ainsi, le secteur primaire croîtrait en moyenne de 5,6%, le secteur secondaire de 8,8 et le secteur tertiaire de 6,3%.

S'agissant de l'inflation, elle devrait rester contenue dans la limite de la norme communautaire sur la période 2016-2018 sous l'hypothèse d'une bonne

pluviosité et de la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère.

Sur la période l'investissement, en progression de 6,9% en moyenne, et la consommation en accroissement de 7,4% devraient soutenir la croissance.

II. LES PRIORITES ET LES CHOIX STRATEGIQUES BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2016

1- Les priorités du budget de l'Etat, gestion 2016

L'année 2014 a été marquée par une crise sociopolitique ayant abouti à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre. Au regard de la nouvelle configuration politique (gouvernement et parlement de transition) et des besoins exprimés par les acteurs sociaux, un recentrage des priorités a été nécessaire pour le budget 2015. Toutefois, les grandes lignes directrices de la SCADD ont été dans l'ensemble respectées.

Les orientations et choix stratégiques budgétaires au titre de l'année 2016 s'inscrivent dans un contexte marqué au plan international par une reprise fragile de l'activité économique mondiale sur fond de baisse des cours des matières premières (or, coton, pétrole, etc.). Au plan national, ce contexte est marqué par la fin du processus de transition et la poursuite des actions programmées par la SCADD moyennant des ajustements, dans l'attente de l'élaboration d'un nouveau cycle du référentiel de développement.

Les orientations et choix stratégiques budgétaires pour l'année 2016 visent d'une part, à définir les actions majeures en termes d'investissements en vue de relancer l'économie nationale et d'autre part, à consolider les actions entreprises par le Gouvernement de transition au titre du budget 2015.

Le développement durable reste conditionné par une offre quantitative et qualitative en matière de santé et d'éducation au profit des populations ainsi que par la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes. En outre, la création des richesses en vue de réduire durablement la pauvreté passe par le renforcement des piliers de la croissance notamment les secteurs de soutien à la production et les secteurs productifs.

Ainsi, le budget 2016 sera orienté principalement autour des cinq (05) grandes priorités suivantes:

- ***la santé ;***
- ***l'emploi ;***
- ***l'éducation ;***
- ***les secteurs de soutien à la production ;***

- *les secteurs productifs.*

A. La santé

De grands défis demeurent en matière sanitaire, notamment l'amélioration de la santé maternelle et infantile. En effet, en dépit des efforts consentis dans ce domaine, les taux de mortalité maternelle et infantile restent très élevés en raison de l'inaccessibilité des soins dans certaines localités, de la faiblesse des infrastructures sanitaires et de l'insuffisance du personnel soignant. En vue d'améliorer l'état de santé des populations, la poursuite de l'amélioration du système sanitaire est indispensable. Ainsi, les actions majeures devront viser :

- *l'élargissement de l'accès des Burkinabè à un minimum de soins de santé de qualité ;*
- *la poursuite de la politique de construction et d'équipements des infrastructures sanitaires ainsi que la normalisation des formations sanitaires de base afin de réduire le rayon moyen d'accès ;*
- *le renforcement des actions de prévention et de lutte contre la maladie à virus Ebola et d'autres épidémies comme la méningite et le choléra ;*
- *le renforcement du capital humain à travers la normalisation en personnel des structures publiques de santé ;*
- *le maintien des interventions en faveur de la santé de la mère et de l'enfant pour réduire les taux de mortalité de cette catégorie de population à travers la poursuite de la mise à disposition des premiers kits d'urgence pour la prise en charge totale du paludisme des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes ;*
- *la poursuite de la mise en place de l'assurance maladie universelle.*

B. L'emploi

Le chômage dans les pays en développement reste une question structurelle liée notamment à l'inadéquation formation - emploi et à la faible valorisation du potentiel économique. Par conséquent, les solutions durables ne peuvent que se trouver dans la transformation structurelle de l'économie.

Toutefois, des actions de court terme sont nécessaires pour faire face aux problèmes du chômage, en particulier celui des jeunes et des femmes. C'est pourquoi, il s'avère nécessaire au titre des priorités de l'année 2016 de consolider les acquis engrangés lors de la mise en œuvre du Programme spécial de création d'emplois pour les jeunes et les femmes (PSCE/JF). C'est ainsi que la promotion des travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO), l'élargissement du nombre de bénéficiaires et le renforcement des capacités des fonds nationaux de financement pour l'accompagnement des acteurs concernés devraient se poursuivre.

C. L'éducation

L'amélioration de l'offre éducative reste un défi majeur pour le Burkina Faso dans tous les ordres d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur). Ainsi, l'ambition de faire de la scolarisation universelle reste loin d'être une réalité. Le taux de scolarisation au secondaire est relativement bas en raison, notamment des capacités d'accueil limitées. Quant à l'enseignement supérieur, il reste confronté à un sous équipement chronique face à l'augmentation continue des effectifs. Un autre défi majeur du Burkina Faso en matière d'éducation reste le développement d'un enseignement technique et professionnel qui assure à moyen et long termes l'adéquation entre formation et emploi. L'alphabétisation demeure également indispensable pour soutenir les actions de développement notamment dans le milieu rural. Pour ce faire, le budget 2016 mettra l'accent sur :

- ***le renforcement des infrastructures dans les centres universitaires et l'amélioration des œuvres universitaires ;***
- ***la poursuite de la politique de recrutement des enseignants ;***
- ***l'intensification de la construction et la normalisation d'infrastructures scolaires ;***
- ***la poursuite et l'extension de la gratuité de l'enseignement afin d'améliorer le taux d'accès ;***
- ***l'intensification de l'alphabétisation pour une amélioration de la contribution des adultes non scolarisés au développement socio-économique du pays ;***
- ***la construction d'écoles et de centres de formation professionnelle.***

D. Les secteurs de soutien à la production

➤ L'énergie

La question de l'énergie est une préoccupation centrale pour les pays à faible revenu comme le Burkina Faso. Deux (02) défis majeurs se posent : disponibiliser constamment l'énergie et la céder à moindre coût. Relever ces défis s'avère indispensable pour le Burkina Faso car cela permettra le développement des entreprises, la réduction de leurs coûts de production et par conséquent améliorera leur compétitivité. Ainsi, pour l'année 2016, les actions en faveur d'une meilleure disponibilité de l'énergie à moindre coût devront être accentuées. Il s'agit notamment de :

- *l'accroissement de l'offre énergétique par la poursuite de la mise en œuvre du projet d'interconnexion électrique entre le Ghana et le Burkina Faso ;*
- *la poursuite des travaux d'extension des centrales électriques à Ouaga et Bobo ;*
- *l'intensification de l'électrification rurale à travers la poursuite de l'électrification des chefs-lieux de communes rurales ;*
- *la libéralisation du secteur par le recrutement de producteurs indépendants d'électricité par des centrales solaires.*

➤ ***Les infrastructures de transport***

La poursuite de l'accroissement des infrastructures de transport reste indéniable pour faciliter l'écoulement des biens de production et la mobilité des personnes. Afin de renforcer le rôle déterminant des infrastructures de transport, les actions au cours de l'année 2016 porteront sur :

- *la poursuite de la réalisation de routes bitumées ;*
- *la poursuite de la construction des pistes rurales pour assurer le désenclavement des grandes zones de production ;*
- *la poursuite des grands projets de réalisation des infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires à savoir : l'aéroport de Donsin dont la construction des voies d'accès a été lancée, la mise à niveau du chemin de fer Abidjan-Ouaga et son prolongement jusqu'au Niger via Tambao, le démarrage des travaux de l'échangeur du Nord afin d'améliorer la fluidité et la sécurité dans le domaine du transport ;*
- *la poursuite du désenclavement des quartiers périphériques des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso par le bitumage des voies et la réalisation des caniveaux pour le drainage des eaux pendant les saisons de pluie.*

E. Les secteurs productifs

➤ ***L'Agriculture***

L'agriculture occupe une part importante de la population et peut être par conséquent une source importante d'amélioration de leurs conditions de vie. En vue de relever les défis liés à l'agriculture, notamment l'épineux problème de la maîtrise de l'eau, l'amélioration de la productivité agricole, la transformation des produits locaux et l'accessibilité des zones de production, l'intensification des investissements devrait se poursuivre dans le sens de :

- *la consolidation de la mise en œuvre du pôle de croissance de Bagré et l'exploration de nouveaux pôles de compétitivité ;*
- *la mise en œuvre du pôle de croissance minier du Sahel ;*
- *l'accélération des travaux de construction du Barrage de Samendéni ;*
- *la poursuite des actions de maîtrise de l'eau à travers la construction et la réhabilitation de barrages, le renforcement et l'extension de la petite irrigation ainsi que la mise en valeur des bas-fonds afin de sécuriser la production agricole ;*
- *l'accompagnement des producteurs en équipements modernes (charrues, motoculteurs, motopompes, tracteurs et matériels post-récoltes), en intrants et en semences de qualité pour améliorer la productivité agricole ;*
- *l'accompagnement des producteurs en appui-conseil pour une bonne utilisation des paquets technologiques en vue d'améliorer les rendements ;*
- *la promotion de l'agro-industrie à travers l'utilisation de technologies adaptées pour la transformation des produits agricoles.*

➤ ***L'Élevage***

L'élevage demeure une source importante d'amélioration des conditions de vie des populations rurales mais aussi d'entrée de devises. C'est pourquoi, les actions déjà entreprises pour renforcer ce secteur en tant que pilier de la croissance devront se consolider en 2016. Il s'agit de :

- **l'amélioration de la productivité de l'élevage traditionnel** à travers la disponibilisation de l'alimentation et de l'abreuvement ainsi que l'amélioration des performances de races locales ;
- **la promotion de la création d'unités de production animale et de transformation des produits et sous-produits de l'élevage** comme les cuirs, les peaux et le lait.

2- Les choix stratégiques budgétaires pour l'année 2016

La mise en œuvre des priorités déclinées ci-dessus nécessite la définition de choix stratégiques budgétaires. Ces choix stratégiques qui permettent une mobilisation et une allocation optimale des ressources se présenteraient comme suit :

A. En matière de ressources

a. En matière de mobilisation des ressources internes

Les orientations du budget 2016 mettent l'accent sur l'augmentation des ressources propres du budget de l'Etat à l'effet de prendre en charge sur celles-ci une part importante des dépenses.

Dans cette optique, il s'agira, tout en renforçant l'approche dite « Unités de recouvrement » de :

- suivre les différents acteurs de la chaîne de recouvrement des recettes par la mise à disposition de moyens nécessaires en vue d'optimiser les recouvrements ;
- renforcer le dispositif de gestion et de suivi des exonérations (contrôles d'entrepôts et de destinations finales des marchandises exonérées et contrôles a posteriori) pour améliorer le recouvrement des recettes fiscales ;
- moderniser et simplifier les procédures douanières à travers la poursuite de la mise en œuvre du Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importations et d'Exportations (SYLVIE) et la connexion des commissionnaires en Douane Agréés (CDA) au Système Douanier Automatisé ;
- informatiser le transit international par le Fer (TIF) pour suivre efficacement les mouvements des marchandises en transit par le fer à destination des bureaux intérieurs et accélérer les procédures douanières ;
- poursuivre le suivi satellitaire des marchandises en transit (tracking) à travers un système de suivi intégré par satellite et GSM ;
- renforcer la lutte contre la fraude, le faux et la corruption à travers le renforcement de l'action des brigades de contrôle aéroportuaire dans les régions du Centre et de l'Ouest et le contrôle de la sortie effective des marchandises en transit international et de celles réexportées en suite de régimes suspensifs ainsi que l'application de la loi anti-corruption adoptée en 2015 ;
- renforcer le dispositif de contrôle des opérations dans le secteur minier par l'élaboration d'un protocole type d'installation de postes de douane sur les sites miniers ;
- renforcer la coopération entre administrations fiscales pour faciliter les échanges de renseignements à des fins fiscales ;
- appliquer la taxe spécifique sur les entreprises de télécommunication ;
- poursuivre l'application de la facture normalisée pour lutter contre la fraude en matière de facturation de la TVA.

b. En matière de mobilisation des ressources extérieures

Il s'agira de recourir aux financements extérieurs en appoint aux ressources internes à travers notamment :

- la poursuite du recours au marché financier régional en vue du financement des investissements ;
- le développement du Partenariat public-privé (PPP) qui vise à faire du secteur privé le moteur de la croissance ;
- la coopération Sud-sud dans le cadre de la diversification des ressources financières de l'Etat ;
- la préparation d'un dossier de plaidoyer auprès des PTF en vue de solliciter des appuis budgétaires complémentaires.

B. En matière de dépenses

En ce qui concerne les dépenses, il s'agira de poursuivre la politique de rationalisation des charges courantes de l'administration à l'effet de dégager plus d'économies qui seront consacrées aux investissements dans les secteurs prioritaires.

L'accent devra être mis sur la budgétisation en priorités des engagements du Gouvernement et des dépenses incompressibles. De façon spécifique, les actions porteront entre autres en 2016 sur :

- la poursuite de l'opérationnalisation des unités de vérification des dépenses à travers leur extension aux autres départements ministériels ;
- la poursuite de la réforme de la gestion salariale et administrative du personnel de l'Etat ;
- la poursuite de l'anticipation du processus de passation des marchés publics et des actions tendant à concilier l'exécution physique et financière du budget, notamment dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage publique déléguée (MOD) ;
- le renforcement du système de contrôle des projets et programmes par les corps de contrôles ;
- le renforcement de l'appui à la décentralisation à travers le transfert conséquent des ressources en accompagnement aux compétences transférées ;
- la poursuite de la mise en œuvre des mesures de réduction du train de vie de l'Etat

III. LE CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME (CBMT) 2016-2018

1- Les hypothèses de projection 2016-2018

Le CBMT 2016-2018 a été élaboré selon trois (03) scénarii :

- un scénario de base ou tendanciel ;
- un scénario volontariste ou optimiste ;
- un scénario pessimiste.

Les scénarii « *volontariste ou optimiste* » et « *pessimiste* » sont des scénarii alternatifs qui ont été développés en tenant compte d'une part, des ambitions en matière de développement économique et social et d'autre part, d'éventuels chocs exogènes auxquels notre économie pourrait être sujette, notamment la pluviosité, l'orientation des cours des matières premières et la persistance des tensions sociopolitiques au niveau sous régional.

A. Le scénario de base ou tendanciel

Ce scénario est bâti sur les hypothèses du programme avec le FMI et repose sur une approche réaliste dans l'évaluation des ressources pour une plus grande crédibilité du budget.

Au plan international, ces hypothèses reposent sur :

- une baisse du cours du dollar US qui afficherait un taux de change de 578,8 FCFA, 573, 2 FCFA et 566,5 FCFA respectivement en 2016, 2017 et 2018 contre 579,4 FCFA en 2015 ;
- un prix du baril de pétrole projeté à la hausse sur la période soit 65,7 dollars US en 2016 ; 69,7 dollars US en 2017 et 71,8 dollars US en 2018 contre 58,1 dollars en 2014 ;
- un niveau du cours de l'once d'or de 1 171,9 dollars US en 2016, 1 186,9 dollars US en 2017 et 1 206,1 en 2018 ;
- un cours mondial de la tonne de coton de 1 426,6 dollars US en 2016 ; 1 428,8 dollars US en 2017 et 1 296,5 dollars US en 2018 ;
- un maintien du cours de la tonne de zinc de 264 192 FCFA sur la période de projection ;
- une baisse du cours de la tonne de manganèse de 226 903,8 FCFA, 224 679,2 FCFA et 222 058,7 FCFA respectivement en 2016, 2017 et en 2018.

Au plan national, il est retenu :

- une hausse de la production cotonnière à un rythme qui passerait de 0,8% en 2015 à 5,8%, 4,8% et 7,7% respectivement en 2016, 2017 et 2018 en liaison avec une pluviosité favorable et la poursuite des actions entreprises pour soutenir la filière coton;
- un maintien du prix aux producteurs du coton à 225 FCFA/Kg sur la période ;
- une hausse de la production céréalière de 7,4% en 2015 à 5,0%, 5,0% et 11,0% respectivement en 2016, 2017 et 2018. Cette projection repose sur une bonne pluviosité et une poursuite des mesures gouvernementales de soutien de la production agricole avec notamment, l'encadrement des producteurs, l'augmentation des surfaces en maîtrise d'eau et l'appui conseil des producteurs ;
- une production d'or de 37,46 tonnes en 2016, 42,27 tonnes en 2017 et 42,57 tonnes en 2018 ;
- une production nationale de zinc de 100 000 tonnes sur toute la période.

En ce qui concerne le taux d'inflation, il ressortirait à 1,8 % en moyenne sur la période 2016-2018. Il serait contenu dans la limite de la norme communautaire en liaison avec les bonnes perspectives de production notamment agricole annoncées et le maintien des mesures prises par le Gouvernement pour contenir la hausse des prix.

Les projections de ce scénario tablent sur un taux de croissance de 6,0%, 7,1% et 7,0% respectivement en 2016, 2017 et 2018. Ces perspectives de croissance relativement favorables induisent un accroissement moyen des ressources propres de l'ordre de 9,1% l'an sur la période qui reste compatible avec les possibilités réelles des régies de recettes.

L'investissement public sur ressources propres ressort, en moyenne à 6,9% du PIB sur la période. Pour 2016, les investissements sur ressources propres représentent 5,6% du PIB et 51,8% de l'investissement total réalisé par l'Etat.

Le besoin de financement se situe à 277,25 milliards FCFA en 2016, 413,76 milliards FCFA en 2017 et 387,07 milliards FCFA en 2018. Ce besoin de financement sera couvert par les appuis budgétaires, aux tirages sur les ressources du FMI et à l'emprunt obligataire sur le marché financier régional. Des ressources complémentaires seront recherchées à travers l'exploitation des nouvelles opportunités offertes au plan international par les institutions de développement.

Pour le cas particulier de l'emprunt obligataire, les ressources tirées sur le marché financier régional seront exclusivement destinées au financement de grands projets d'investissement structurants déclinés par le programme d'investissement public.

En fonction de l'évolution de la conjoncture et, surtout, des perspectives de mobilisation des ressources de toutes natures, il pourra être effectué un glissement vers l'un des deux (02) scénarii alternatifs (volontariste et pessimiste). Cet exercice d'ajustement est favorisé par la revue à mi parcours de l'exécution du budget dont les conclusions sont prises en compte à travers une loi de finances rectificative.

La configuration du cadrage budgétaire à moyen terme 2016-2018 sur la base de ce scénario tendanciel se présente comme suit :

CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2016-2018 (SCENARIO TENDANCIEL)

(en milliards CFA)

RECETTES						DEPENSES					
	2014 (réalisation provisoire)	2015 (LFI)	2016	2017	2018		2014 (réalisation provisoire)	2015 (LFI)	2016	2017	2018
PIB	6 195,5	6 695,9	7 176,9	7 794,6	8 423,3						
Taux de pression fiscale	15,98%	15,46%	15,85%	15,86%	16,04%						
Ressources propres	1 118,72	1 148,04	1 269,80	1 371,06	1 488,98	DEPENSES	1 397,56	1 435,66	1 547,05	1 784,82	1 876,05
<i>Recettes Fiscales</i>	<i>989,86</i>	<i>1 035,21</i>	<i>1 137,49</i>	<i>1 235,97</i>	<i>1 351,49</i>	<i>I- Ordinaires</i>	<i>881,96</i>	<i>1 120,30</i>	<i>1 202,35</i>	<i>1 260,12</i>	<i>1 321,35</i>
<i>Recettes non Fiscales</i>	<i>127,04</i>	<i>109,90</i>	<i>129,46</i>	<i>132,13</i>	<i>134,49</i>	Dette	112,94	164,34	195,16	165,11	153,69
<i>Recettes en capital</i>	<i>1,82</i>	<i>2,93</i>	<i>2,85</i>	<i>2,96</i>	<i>3,00</i>	Personnel	316,89	469,21	487,62	536,92	580,50
						Fonctionnement	118,40	122,57	160,97	171,79	181,06
						Transferts courants	333,73	364,17	358,60	386,30	406,10
Ressources extraordinaires	356,8	369,04	339,45	382,88	459,02	Epargne budgétaire	236,76	27,75	67,45	110,94	167,63
Dons	175,1	266,74	251,35	284,38	343,05						
Dons projets	175,1	266,74	251,4	284,4	343,05	Investissements	711,39	676,16	676,65	900,08	1 006,22
						Etat	475,95	307,70	337,20	517,20	547,20
						Dons	175,07	224,25	251,35	284,38	343,05
Emprunts	181,7	102,31	88,10	98,50	115,97	Prêts	60,37	144,20	88,10	98,50	115,97
Emprunts projets	60,4	102,31	88,1	98,5	115,97	Transferts en capital	39,65	7,66	7,50	7,50	7,50
Emprunts obligataires (EO)	121,4	0,00	0,00	0,00							
						<i>Besoin de financement Hors EO</i>	<i>- 278,84</i>	<i>- 287,61</i>	<i>- 277,25</i>	<i>- 413,76</i>	<i>- 387,07</i>
						<i>Besoin de financement avec EO</i>	<i>- 157,46</i>	<i>- 287,61</i>	<i>- 277,25</i>	<i>- 413,76</i>	<i>- 387,07</i>
						Aides budgétaires	125,49	84,87	115,00	5,57	5,57
						Ecart hors EO	- 153,35	- 202,74	- 162,25	- 408,19	- 381,50
						Ecart avec EO	- 31,97	- 202,74	- 162,25	- 408,19	- 381,50

TABLEAU DES PRINCIPAUX NOUVEAUX INDICATEURS SCENARIO TENDANCIEL

Critères de Convergence / Indicateurs	Normes Communautaires	2015-Proj	2016-Proj	2017-Proj	2018- Proj
Taux de Pression Fiscale	≥20%	15,46	15,85	15,86	16,04
ratio encours de la dette sur PIB nominal	≤ 70 %	27,68	27,66	26,81	26,02
Déficit global/PIB	≥-3%	- 2,62	- 1,17	- 3,35	- 3,07
Masse Salariale / Recette Fiscale	≤35%	45,33	42,87	43,44	42,95
Taux d'inflation annuel moyen	≤ 3 %	1,09	1,60	1,87	1,84

Source: DGB

B. Le scénario optimiste

Ce scénario, basé sur nos ambitions d'accélération de la croissance pour un développement durable, prévoit un taux de croissance du PIB réel de 7,7% sur la période 2016-2018.

Ces hypothèses de croissance ouvrent des perspectives de prélèvement fiscaux de l'ordre de 16,23% du PIB en moyenne sur la période de projection, permettant la mobilisation de ressources conséquentes pour le financement des dépenses publiques, en particulier du programme d'investissement public dont le volume devrait augmenter notablement pour atteindre en moyenne 6,79% du PIB sur la période 2016-2018.

Au regard des ambitions du Gouvernement, le besoin de financement est estimé à 364,40 milliards FCFA en 2016, 339,41 milliards FCFA en 2017 et 271,54 milliards FCFA en 2018. Ces besoins sont en partie couverts par les prévisions d'appuis budgétaires ; il subsiste des gaps de 319,70 milliards FCFA en 2016 ; 333,84 milliards FCFA en 2017 et 265,97 milliards FCFA en 2018 qui pourraient être résorbés par le recours au marché financier sous régional et/ou par l'exploration de nouvelles sources de financement au plan international.

La configuration de ce scénario se présente comme suit :

CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2016-2018 (SCENARIO OPTIMISTE)

(en milliards CFA)

	RECETTES					DEPENSES					
	2014 (réalisation provisoire)	2015(LFI)	2016	2017	2018		2014 (réalisation provisoire)	2015 (LFI)	2016	2017	2018
PIB	6 195,50	6 942,16	7 511,53	8 240,30	8 991,90						
Taux de pression fiscale	15,98%	14,91%	15,83%	16,27%	16,60%						
Ressources propres	1118,72	1 148,04	1 338,73	1 504,03	1 671,91	DEPENSES	1 397,56	1 435,66	1 703,13	1 843,44	1 943,45
<i>Recettes Fiscales</i>	<i>989,86</i>	<i>1 035,21</i>	<i>1 189,04</i>	<i>1 340,46</i>	<i>1 492,52</i>	<i>I- Ordinaires</i>	<i>881,96</i>	<i>1 120,30</i>	<i>1 237,43</i>	<i>1 293,74</i>	<i>1 356,75</i>
<i>Recettes non Fiscales</i>	<i>127,04</i>	<i>109,90</i>	<i>143,85</i>	<i>158,39</i>	<i>174,27</i>	Dette	112,94	164,34	195,16	165,11	153,69
<i>Recettes en capital</i>	<i>1,82</i>	<i>2,93</i>	<i>5,84</i>	<i>5,18</i>	<i>5,12</i>	Personnel	316,89	469,21	515,22	564,78	608,62
						Fonctionnement	118,40	122,57	139,00	152,16	163,26
						Transferts courants	333,73	364,17	388,04	411,69	431,18
Ressources extraordinaires	356,82	369,04	339,45	382,88	459,02	Epargne budgétaire	236,76	27,75	101,30	210,29	315,16
Dons	175,07	266,74	251,35	284,38	343,05						
Dons projets	175,07	266,74	251,4	284,4	343,05	Investissements	711,39	676,16	797,65	925,08	1 036,22
						Etat	475,95	307,70	458,20	542,20	577,20
						Dons	175,07	224,25	251,35	284,38	343,05
Emprunts	181,75	102,31	88,10	98,50	115,97	Prêts	60,37	144,20	88,10	98,50	115,97
Emprunts projets	60,37	102,31	88,1	98,5	115,97	Transferts en capital	39,65	7,66	7,50	7,50	9,50
Emprunts obligataires (EO)	121,38	0,00	0,00	0,00							
						<i>Besoin de financement Hors EO</i>	<i>- 278,84</i>	<i>- 287,61</i>	<i>- 364,40</i>	<i>- 339,41</i>	<i>- 271,54</i>
						<i>Besoin de financement avec EO</i>	<i>- 157,46</i>	<i>- 287,61</i>	<i>- 364,40</i>	<i>- 339,41</i>	<i>- 271,54</i>
						Aides budgétaires	125,49	84,87	44,70	5,57	5,57
						Ecart hors EO	- 153,35	- 202,74	- 319,70	- 333,84	- 265,97
						Ecart avec EO	- 31,97	- 202,74	- 319,70	- 333,84	- 265,97

C. Le scénario pessimiste

Ce scénario est bâti sur l'hypothèse d'un environnement économique influencé par une production modérée des produits céréaliers en liaison avec une pluviosité défavorable, et un léger accroissement de la production des produits d'exportation et une orientation défavorable des cours.

Le taux de croissance ressortirait à 4,7% en 2016 ; 5,8% en 2017 et 6,0% en 2018.

Ce scénario reste une alternative en cas de survenue d'événements perturbateurs de l'activité économique. Les projections situent les recettes propres en 2016, 2017 et 2018 respectivement à 1 128,53 milliards FCFA, 1 222,34 milliards FCFA et 1 317,69 milliards FCFA. Les besoins de financement sont respectivement de 474,56 milliards FCFA, 488,10 milliards FCFA et 492,74 milliards FCFA en 2016, 2017 et 2018.

Sa configuration est la suivante :

CADRE BUDGETAIRE A MOYEN TERME 2016-2018 (SCENARIO PESSIMISTE)

(en milliards CFA)

	RECETTES					DEPENSES					
	2014 (réalisation provisoire)	2015 (LFI)	2016	2017	2018	2014 (réalisation provisoire)	2015 (LFI)	2016	2017	2018	
PIB	6 195,50	6 695,89	6 868,82	7 336,09	7 851,07						
Taux de pression fiscale	15,98%	15,46%	15,24%	15,45%	15,54%						
Ressources propres	1 118,72	1 148,04	1 128,53	1 222,34	1 317,69	DEPENSES	1 397,56	1 435,66	1 603,09	1 710,44	1 810,43
<i>Recettes Fiscales</i>	<i>989,86</i>	<i>1 035,21</i>	<i>1 046,70</i>	<i>1 133,13</i>	<i>1 220,34</i>	<i>I- Ordinaires</i>	<i>881,96</i>	<i>1 120,30</i>	<i>1 188,39</i>	<i>1 235,74</i>	<i>1 285,73</i>
<i>Recettes non Fiscales</i>	<i>127,04</i>	<i>109,90</i>	<i>80,45</i>	<i>87,53</i>	<i>95,34</i>	Dette	112,94	164,34	195,16	165,11	153,69
<i>Recettes en capital</i>	<i>1,82</i>	<i>2,93</i>	<i>1,38</i>	<i>1,68</i>	<i>2,01</i>	Personnel	316,89	469,21	515,22	564,78	608,62
						Fonctionnement	118,40	122,57	130,50	135,50	142,50
						Transferts courants	333,73	364,17	347,50	370,35	380,92
Ressources extraordinaires	356,82	369,04	339,45	382,88	459,02	Epargne budgétaire	236,76	27,75	- 59,86	- 13,40	31,96
Dons	175,07	266,74	251,35	284,38	343,05						
Dons projets	175,07	266,74	251,4	284,4	343,05	Investissements	711,39	676,16	746,65	850,08	976,22
						Etat	475,95	307,70	407,20	467,20	517,20
						Dons	175,07	224,25	251,35	284,38	343,05
Emprunts	181,75	102,31	88,10	98,50	115,97	Prêts	60,37	144,20	88,10	98,50	115,97
Emprunts projets	60,37	102,31	88,1	98,5	115,97	Transferts en capital	39,65	7,66	7,50	7,50	7,50
Emprunts obligataires (EO)	121,38	55,00	0,00	0,00							
						<i>Besoin de financement Hors EO</i>	<i>- 278,84</i>	<i>- 287,61</i>	<i>- 474,56</i>	<i>- 488,10</i>	<i>- 492,74</i>
						<i>Besoin de financement avec EO</i>	<i>- 157,46</i>	<i>- 232,61</i>	<i>- 474,56</i>	<i>- 488,10</i>	<i>- 492,74</i>
						Aides budgétaires	125,49	84,87	44,70	5,60	5,60
						Ecart hors EO	- 153,35	- 202,74	- 429,86	- 482,50	- 487,14
						Ecart avec EO	- 31,97	- 147,74	- 429,86	- 482,50	- 487,14

2- L'évaluation des ressources dans le scénario de base

Suivant ce scénario tendanciel, le volume de ressources propres serait de 1 269,80 milliards FCFA pour 2016 en accroissement de 121,76 milliards FCFA en valeur absolue et 10,6% en valeur relative par rapport à la loi de finances initiale 2015.

Pour les années 2017 et 2018, il se situerait respectivement à 1 371,06 milliards FCFA et 1 488,98 milliards FCFA, en hausse de l'ordre de 8,60%.

Sur cette base, le profil du taux de pression fiscale visé sur la période se présente comme suit :

- 15,85% en 2016, en hausse de 0,39 point par rapport à 2015 ;
- 15,86% en 2017, en augmentation de 0,01 point par rapport à 2016 ;
- 16,04% en 2018, en amélioration de 0,19 point par rapport à 2017.

Au regard de ces résultats, il apparaît que le taux de pression fiscale n'est pas conforme à la norme communautaire fixée à 20% minimum. Il est donc indispensable que des efforts soient davantage consentis dans la mobilisation des ressources internes afin de respecter cette norme.

3- L'évaluation des dépenses dans le scénario de base

L'évaluation des dépenses a été faite en tenant compte d'une part, des priorités du Gouvernement et d'autre part, de l'objectif de réduction du déficit budgétaire.

Globalement, les dépenses sur ressources propres augmentent en moyenne de 9,41% sur la période 2016-2018.

Les dépenses courantes enregistrent une hausse de 5,7% sur la période consécutive à l'accroissement de toutes ses composantes excepté le service de la dette.

Le ratio des dépenses de personnel rapportées aux recettes fiscales se situe en moyenne à 42,87% pour une norme communautaire limitée à 35%.

Le solde global dons compris rapporté au PIB ressort déficitaire et se situe à 1,17% en 2016, 3,35% en 2017 et 3,07% en 2018.

Le volume des investissements sur ressources propres (y compris les exonérations sur les marchés) pour l'année 2016 se situe à 32,72% des recettes fiscales. Ce niveau d'investissement traduit ainsi les efforts du Gouvernement pour accélérer la croissance par la relance de l'activité économique.

Malgré l'accroissement des dépenses courantes sur la période, le niveau de l'épargne budgétaire s'améliore en s'établissant à 67,45 milliards FCFA, 110,94

milliards FCFA et 167,63 milliards FCFA respectivement en 2016, 2017 et 2018 contre 27,75 milliards FCFA en 2015. Cette tendance reflète l'objectif d'une plus grande couverture des investissements par les ressources propres de l'Etat.

Sur la période, les investissements sur ressources propres progressent en moyenne de 22,92% contre 5,7% pour les dépenses ordinaires. La hausse des dépenses d'investissement traduit la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre des projets d'investissement porteurs de croissance ayant un effet d'entraînement sur l'économie afin de promouvoir un développement inclusif et partagé. Ainsi, les dépenses d'investissements se chiffrent à 337,20 milliards FCFA en 2016, 517,20 milliards FCFA en 2017 et 547,20 milliards FCFA en 2018.

4- L'affectation des ressources par titre budgétaire

Le volume de ressources projeté en 2016 sur la base du scénario tendanciel est affecté aux différents titres budgétaires comme suit :

Service de la dette publique

Un montant de 195,16 milliards FCFA sera consacré aux charges de la dette issues des engagements contractuels et à l'apurement de la dette intérieure contre 164,34 milliards FCFA en 2015, soit une hausse de 30,82 milliards FCFA en valeur absolue et 18,76% en valeur relative ;

Dépenses de personnel

Les charges de personnel absorberont 487,62 milliards FCFA en 2016 contre une prévision 2015 de 469,21 milliards FCFA, soit un accroissement de 3,92%.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont projetées à 160,97 milliards FCFA contre 122,57 milliards FCFA en 2015, soit une hausse de 31,33%. Cette forte augmentation s'explique par le transfert de certaines natures de dépenses de personnel à caractère non salarial vers les dépenses de fonctionnement à hauteur de 27,61 milliards FCFA. Il s'agit notamment des dépenses de formation, de conférences et de certains avantages en nature.

Dépenses de transferts courants

Les transferts courants sont prévus à 358,60 milliards FCFA en 2016 contre 364,17 milliards FCFA en 2015, soit une baisse de 1,53%.

Les exonérations sur marchés ont été retenues pour un montant de 35 milliards FCFA tandis que la subvention hydrocarbure a été projetée à 41,00 milliards pour

prendre en charge les préoccupations liées à l'approvisionnement des ménages en gaz.

Investissements exécutés par l'Etat

Le Gouvernement ayant conscience que l'investissement demeure le principal vecteur de la croissance économique a prévu un montant de 337,20 milliards FCFA au titre des investissements sur ressources propres en 2016, sur un volume global des ressources ordinaires de 1269,80 milliards FCFA soit 26,56% de ces ressources.

Les transferts en capital

Les transferts en capital se chiffrent à 7,50 milliards FCFA en 2016, en baisse de 0,16 milliard FCFA par rapport aux prévisions de 2015. Une partie de ces transferts sera consacrée au renforcement des capacités de garantie de la SOFIGIB et du fonds de bonification du Fonds burkinabé de développement économique et social (FBDES).

Sur la base de ces affectations, il se dégage un besoin de financement de 277,25 milliards FCFA en 2016 contre 287,61 milliards FCFA en 2015, soit une amélioration de 10,36 milliards FCFA. Une partie de ce besoin sera couverte par des prévisions d'appuis budgétaires de 115 milliards FCFA et un emprunt obligataire de 70,00 milliards FCFA. Il se dégage ainsi un gap résiduel de 92,25 milliards FCFA dont le financement reste à rechercher.

Pour la couverture de ce gap, des ressources complémentaires pourraient être recherchées à travers un emprunt obligataire complémentaire qui sera destiné aux investissements structurants choisis parmi les secteurs porteurs de croissance. A défaut, des ajustements devront être opérés sur les dépenses.

La prise en compte des différents modes de financement permettra de résorber le besoin de financement.

Il est proposé d'élaborer le budget 2016 sur la base de ce scénario tendanciel qui présente le plus de réalisme en matière de soutenabilité dans le contexte actuel.

IV. LE CADRE GLOBAL D'ALLOCATION DES RESSOURCES AUX MINISTÈRES ET INSTITUTIONS

Les allocations d'enveloppes de ressources aux ministères et aux institutions sont effectuées conformément aux engagements avec les partenaires techniques et financiers dans le cadre de la mise en œuvre des programmes sectoriels.

Dans ce sens, il s'est agi de considérer les dotations initiales du budget 2015 des ministères et institutions et d'y extraire les dépenses à caractère ponctuel à l'effet d'aboutir aux services votés.

Par ailleurs, certaines propositions de nouvelles dépenses à caractère ponctuel et récurrentes envisagées au titre de 2016-2018 ont été évaluées et prises en compte. Il s'agit notamment de:

- l'incidence financière du continuum ;
- la sécurisation des villes et campagnes pendant les fêtes de fin d'année ;
- l'acquisition d'armes et munitions au profit des gardes de sécurité pénitentiaires ;
- l'organisation de la conférence biennale des ambassadeurs ; ;
- l'organisation de la rentrée judiciaire ;
- l'organisation du SIAO et de la SNC ;
- l'incidence financière des engagements pris par le Gouvernement en faveur des universités.

Les ministères et institutions concernés devront prendre en compte en priorité, ce premier niveau d'allocation des ressources lors de l'élaboration de leurs avant-projets de budget.

En ce qui concerne le cas particulier des dépenses de fonctionnement, les enveloppes de référence qui seront notifiées aux ministères et institutions prennent en compte certaines dépenses spécifiques qui étaient initialement inscrites au niveau des dépenses de personnel et qui ont été transférées au niveau des dépenses de fonctionnement. Au regard de la sensibilité de ces natures de dépenses, les ministères et institutions devront impérativement les prévoir dans leurs budgets respectifs conformément aux sous enveloppes y relatives qui seront notifiées.

Pour les investissements, des enveloppes sectorielles sont déterminées par ministères et institutions sur la base des priorités définies par le Gouvernement. Les ministères et institutions devront procéder à la répartition de ces enveloppes entre les projets et programmes en cours dont ils ont la charge ainsi que leur proposition de nouveaux projets en cohérence avec les priorités définies.

Dans ce cadre, une enveloppe globale de 337,2 milliards FCFA a été dégagée pour être répartie entre les ministères et institutions.

Ainsi, un montant de 92,860 milliards FCFA a été proposé pour la prise en charge des programmes spécifiques suivants :

- le fonds national d'études et de préparation des projets (FONEPP) ;
- le programme de réfection et de réhabilitation des bâtiments administratifs ;
- le programme d'équipement des ministères et institutions ;
- le programme de construction et d'acquisition d'ambassades ;
- le programme de renforcement des forces de sécurité et de défense ;
- le programme de renouvellement du parc auto des ministères et des institutions ;
- le fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales ;
- le programme de poursuite des mesures sociales ;
- les projets d'investissement dans le cadre de la commémoration des festivités du 11 décembre 2016.

Il est également proposé un montant de 57,64 milliards FCFA pour prendre en charge les contreparties aux projets financés sur ressources extérieures.

Il est ensuite proposé que le reliquat qui en résulte, soit un montant de 186,697 milliards FCFA, soit affecté à la prise en charge des priorités par secteur et sous-secteur de planification à hauteur de :

- 85%, soit environ 158,69 milliards FCFA pour les priorités du Gouvernement ;
- et 15%, soit environ 28,004 milliards FCFA pour les autres investissements.

Les tableaux en annexe permettent d'apprécier les enveloppes de ressources affectées aux ministères et aux institutions.

ANNEXES

- Annexe 1.1 titre 2 : Tableau relatif aux sous enveloppes CDMT du titre 2 pour la gestion 2016 (non compris les dépenses à caractère non salarial) ;
- Annexe 1.2 titre 2 : Tableau relatif aux sous enveloppes CDMT du titre 2 pour la gestion 2017(non compris les dépenses à caractère non salarial) ;
- Annexe 1.3 titre 2 : Tableau relatif aux sous enveloppes CDMT du titre 2 pour la gestion 2018 (non compris les dépenses à caractère non salarial) ;
- Annexe 1.4 titre 2 : Tableau relatif aux enveloppes des dépenses du titre 2 transférées au titre 3 pour la gestion 2016 (non compris les dépenses à caractère non salarial) ;
- Annexe 1.5 titre 2 : Tableau relatif aux enveloppes des dépenses du titre 2 transférées au titre 3 pour la gestion 2017 (non compris les dépenses à caractère non salarial) ;
- Annexe 1.6 titre 2 : Tableau relatif aux enveloppes des dépenses du titre 2 transférées au titre 3 pour la gestion 2018 (non compris les dépenses à caractère non salarial) ;
- Annexe 2.1 titre 3 : tableau des enveloppes de référence des dépenses de fonctionnement (en milliers de FCFA) et dépenses de personnel déclassées du titre 2 au titre 3 pour la gestion 2016 ;
- Annexe 2.2 titre 3 : tableau des enveloppes de référence des dépenses de fonctionnement (en milliers de FCFA) et dépenses de personnel déclassées du titre 2 au titre 3 pour la gestion 2017 ;
- Annexe 2.3 titre 3 : tableau des enveloppes de référence des dépenses de fonctionnement (en milliers de FCFA) et dépenses de personnel déclassées du titre 2 au titre 3 pour la gestion 2018 ;
- Annexe 3 titres 4 : tableau des enveloppes de référence des transferts courants 2016-2018 ;
- Annexe 4 titre 5 : tableau relatif à la répartition de l'enveloppe globale des dépenses d'investissement par ministères et institutions.

Tableau relatif aux sous enveloppes CDMT du titre 2 pour la gestion 2016

N° de sect°	Ministères et institutions	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des IDR	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des régularisation de situations salariales des agents en cessation de paiement	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des salaires du personnel en activité	Enveloppe CDMT -dépenses de personnel au titre de 2016
1	PRES	105 219 051	13 803 195	1 458 508 262	1 577 530 508
2	SGG-CM	23 131 589	3 034 525	311 563 873	337 729 986
3	PM	42 140 556	5 528 222	603 621 937	651 290 715
5	CES	11 452 471	1 502 396	173 129 672	186 084 539
9	MATDS	289 045 339	37 918 505	43 431 569 678	43 758 533 522
10	MJDHPC	40 411 035	5 301 335	9 467 814 607	9 513 526 977
11	MDNAC	5 956 720	781 434	63 373 465 294	63 380 203 448
12	MAECR	75 626 214	9 921 049	16 782 638 852	16 868 186 115
14	MEF	791 042 788	103 773 200	21 966 024 870	22 860 840 857
15	MCT	113 644 395	14 908 476	2 299 026 950	2 427 579 821
17	MFPTSS	116 760 614	15 317 278	3 311 750 362	3 443 828 253
18	MC/CR-CNT	58 741 956	7 706 082	1 846 903 390	1 913 351 429
19	MPFG	32 450 474	4 257 026	1 172 362 189	1 209 069 689
20	MSL	87 983 620	11 542 159	1 482 896 891	1 582 422 670
21	MSanté	916 445 421	120 224 185	62 348 982 935	63 385 652 542
22	MASSN	125 406 269	16 451 461	6 952 054 761	7 093 912 491
23	MENA	964 169 540	126 484 894	153 180 073 405	154 270 727 839
24	MESS	789 335 296	103 549 203	49 793 990 633	50 686 875 132
25	MICA	90 577 029	11 882 376	1 250 729 518	1 353 188 922
26	MME	11 382 034	1 493 156	525 238 877	538 114 067
27	MARHASA	552 468 585	72 475 767	8 695 188 947	9 320 133 299
28	MRA	179 770 339	23 583 229	4 122 504 701	4 325 858 269
29	MERH	263 791 151	34 605 526	5 400 893 227	5 699 289 905
30	MIDT	188 413 724	24 717 114	2 382 246 365	2 595 377 203
31	MDENP	28 159 599	3 694 126	577 789 653	609 643 378
37	MJFPE	19 327 826	2 535 527	1 682 758 653	1 704 622 006
38	MHU	47 579 231	6 241 697	871 334 689	925 155 617
40	MRSI	20 706 710	2 716 416	945 537 289	968 960 415
50	Grde Chan	0	0	52 419 585	52 419 585
51	CSC	5 956 720	781 434	171 479 196	178 217 350
52	ASCE	18 828 389	2 470 008	322 937 453	344 235 850
54	CC	18 248 409	2 393 923	397 497 996	418 140 328
55	CE	14 809 104	1 942 737	318 799 770	335 551 611
56	CCOM	13 347 410	1 750 984	503 735 363	518 833 757
57	CCAS	35 913 756	4 711 355	541 056 998	581 682 109
99	DCIM	0	0	12 000 000 000	12 000 000 000
Total		6 098 243 363	800 000 000	480 718 526 839	487 616 770 202

Tableau relatif aux sous enveloppes CDMT du titre 2 pour la gestion 2017

N° de sect°	Ministères et institutions	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des IDR	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des régularisation de situations salariales des agents en cessation de paiement	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des salaires du personnel en activité	Enveloppe CDMT -dépenses de personnel au titre de 2017
1	PRES	63 345 404	7 890 977	1 504 341 130	1 575 577 511
2	SGG-CM	26 965 338	3 359 089	320 968 321	351 292 748
3	PM	44 644 853	5 561 438	621 838 111	672 044 401
5	CES	12 276 380	1 529 276	178 354 642	192 160 298
9	MATDS	279 854 945	34 861 709	48 011 119 507	48 325 836 161
10	MJDHPC	704 092 064	9 641 813	10 057 435 392	10 771 169 269
11	MDNAC	1 489 180	185 508	65 302 268 277	65 303 942 965
12	MAECR	100 661 534	12 539 472	17 310 772 432	17 423 973 438
14	MEF	864 663 189	107 711 646	23 278 645 484	24 251 020 319
15	MCT	101 400 119	12 631 478	2 478 323 275	2 592 354 872
17	MFPTSS	100 244 905	12 487 572	3 936 102 814	4 048 835 291
18	MC/CR-CNT	53 909 923	6 715 593	1 938 785 757	1 999 411 272
19	MPFG	18 461 263	2 299 731	928 884 676	949 645 670
20	MSL	77 354 699	9 636 124	1 592 943 450	1 679 934 273
21	MSanté	982 017 370	122 330 531	67 993 694 248	69 098 042 149
22	MASSN	185 966 309	23 165 942	7 642 035 434	7 851 167 685
23	MENA	1 084 350 466	135 078 233	174 563 012 733	175 782 441 432
24	MESS	871 601 278	108 575 928	58 080 603 379	59 060 780 585
25	MICA	76 602 440	9 542 415	1 436 029 014	1 522 173 869
26	MME	14 302 476	1 781 669	541 098 416	557 182 561
27	MARHASA	484 839 913	60 396 817	9 380 228 275	9 925 465 004
28	MRA	230 876 938	28 760 488	4 426 493 507	4 686 130 933
29	MERH	220 197 499	27 430 143	5 975 038 691	6 222 666 332
30	MIDT	148 935 616	18 553 005	2 560 678 130	2 728 166 751
31	MDENP	19 961 399	2 486 604	595 215 084	617 663 086
37	MJFPE	30 520 323	3 801 936	2 165 544 245	2 199 866 503
38	MHU	67 435 644	8 400 501	897 642 184	973 478 328
40	MRSI	35 614 275	4 436 493	973 977 202	1 014 027 970
50	Grde Chan	1 591 605	198 267	53 998 724	55 788 596
51	CSC	6 216 740	774 423	176 650 237	183 641 400
52	ASCE	14 490 183	1 805 051	332 671 735	348 966 968
54	CC	14 931 426	1 860 017	409 494 731	426 286 174
55	CE	24 800 030	3 089 356	328 399 820	356 289 206
56	CCOM	45 912 688	5 719 373	518 910 647	570 542 708
57	CCAS	38 222 370	4 761 382	557 338 517	600 322 269
99	DCIM	0	0	12 000 000 000	12 000 000 000
Total		7 048 750 778	800 000 000	529 069 538 221	536 918 288 999

**Tableau relatif aux sous enveloppes CDMT du titre 2 pour la gestion 2018
(non compris les dépenses à caractère non salarial)**

N° de sect°	Ministères et institutions	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des IDR	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des régularisation de situations salariales des agents en cessation de paiement	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des salaires du personnel en activité	Enveloppe CDMT -dépenses de personnel au titre de 2018
1	PRES	68 012 026	8 152 308	1 550 410 887	1 626 575 222
2	SGG-CM	23 223 555	2 783 707	330 657 780	356 665 042
3	PM	31 293 303	3 750 993	640 606 146	675 650 441
5	CES	10 312 098	1 236 067	183 737 915	195 286 080
9	MATDS	305 630 654	36 634 628	52 628 967 654	52 971 232 936
10	MJDHPC	113 641 436	13 621 709	10 972 639 970	11 099 903 115
11	MDNAC	0	0	67 290 315 300	67 290 315 300
12	MAECR	96 801 163	11 603 138	17 887 161 467	17 995 565 768
14	MEF	764 134 298	91 593 483	24 611 063 604	25 466 791 385
15	MCT	125 435 029	15 035 356	2 659 665 809	2 800 136 194
17	MFPTSS	110 573 828	13 254 008	4 563 234 607	4 687 062 443
18	MC/CR-CNT	54 970 164	6 589 036	2 032 335 674	2 093 894 874
19	MPEFG	30 805 174	3 692 483	1 032 642 642	1 067 140 299
20	MSL	64 796 939	7 766 930	1 704 316 466	1 776 880 335
21	MSanté	979 620 734	117 422 912	73 693 682 842	74 790 726 488
22	MASSN	159 682 659	19 140 472	8 338 155 098	8 516 978 229
23	MENA	1 295 301 628	155 262 216	190 570 456 803	192 021 020 646
24	MESS	1 050 185 654	125 881 225	66 409 522 621	67 585 589 499
25	MICA	102 666 763	12 306 222	1 622 401 394	1 737 374 378
26	MME	16 568 559	1 986 002	557 438 860	575 993 420
27	MARHASA	428 531 491	51 366 222	10 073 041 189	10 552 938 902
28	MRA	192 101 320	23 026 357	4 734 186 004	4 949 313 681
29	MERH	203 405 254	24 381 310	6 553 960 740	6 781 747 304
30	MIDT	145 972 524	17 497 097	2 741 719 175	2 905 188 795
31	MDENP	31 214 619	3 741 562	613 167 865	648 124 045
37	MJFPE	14 757 868	1 768 962	2 649 715 772	2 666 242 601
38	MHU	54 680 210	6 554 281	924 747 276	985 981 767
40	MRSI	31 119 144	3 730 118	1 003 274 002	1 038 123 263
50	Grde Chan	397 901	47 695	55 625 566	56 071 162
51	CSC	2 773 495	332 447	181 977 743	185 083 685
52	ASCE	27 431 401	3 288 084	342 700 353	373 419 838
54	CC	16 808 853	2 014 805	421 854 958	440 678 615
55	CE	26 631 963	3 192 258	338 289 674	368 113 895
56	CCOM	41 277 590	4 947 767	534 544 352	580 769 709
57	CCAS	53 377 568	6 398 140	574 110 972	633 886 680
99	DCIM	0	0	12 000 000 000	12 000 000 000
Total		6 674 136 858	800 000 000	573 022 329 178	580 496 466 035

Tableau relatif aux enveloppes des dépenses du titre 2 transférées au titre 3 pour la gestion 2016 (non compris les dépenses à caractère non salarial)

N° de sect°	Ministères et institutions	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des avantages en nature	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des frais de formation	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des dépenses spécifiques et dépenses éventuelles	Total enveloppes à transférer au titre 3
1	PRES	0	30 000 000	0	30 000 000
2	SGG-CM	0	5 000 000	0	5 000 000
3	PM	0	30 000 000	200 000	30 200 000
5	CES	0	9 272 000	0	9 272 000
9	MATDS	168 826 270	75 000 000	10 000 000	253 826 270
10	MJDHPC	0	131 250 000	187 026 000	318 276 000
11	MDNAC	7 981 631 710	75 000 000	10 000 000	8 066 631 710
12	MAECR	158 053 500	59 628 000	412 936 000	630 617 500
14	MEF	139 281 750	416 211 392	0	555 493 142
15	MCT	0	20 516 000	1 000 000	21 516 000
17	MFPTSS	0	200 000 000	500 000	200 500 000
18	MC/CR-CNT	0	25 000 000	2 000 000	27 000 000
19	MPFG	0	18 318 969	0	18 318 969
20	MSL	0	10 000 000	0	10 000 000
21	MSanté	0	60 000 000	10 000 000	70 000 000
22	MASSN	0	30 000 000	2 000 000	32 000 000
23	MENA	0	4 082 510 000	11 412 603 000	15 495 113 000
24	MESS	0	250 000 000	800 000 000	1 050 000 000
25	MICA	0	25 000 000	7 129 000	32 129 000
26	MME	0	5 000 000	1 200 000	6 200 000
27	MARHASA	0	143 750 000	29 890 000	173 640 000
28	MRA	0	5 000 000	0	5 000 000
29	MERH	0	18 321 898	2 162 000	20 483 898
30	MIDT	0	19 406 988	0	19 406 988
31	MDENP	0	40 000 000	0	40 000 000
37	MJFPE	0	30 088 100	500 000	30 588 100
38	MHU	0	7 500 000	0	7 500 000
40	MRSI	0	64 883 000	300 000	65 183 000
50	Grde Chan	0	7 165 000	0	7 165 000
51	CSC	0	5 815 000	0	5 815 000
52	ASCE	0	19 990 000	0	19 990 000
54	CC	0	11 328 835	0	11 328 835
55	CE	0	20 000 000	0	20 000 000
56	CCOM	0	10 000 000	0	10 000 000
57	CCAS	0	10 000 000	0	10 000 000
99	DCIM	0	0	300 000 000	300 000 000
Total		8 447 793 230	5 970 955 182	13 189 446 000	27 608 194 412

Tableau relatif aux enveloppes des dépenses du titre 2 transférées au titre 3 pour la gestion 2017 (non compris les dépenses à caractère non salarial)

N° de sect*	Ministères et institutions	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des avantages en nature	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des frais de formation	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des dépenses spécifiques et dépenses éventuelles	Total enveloppes à transférer au titre 3
1	PRES	0	30 000 000	0	30 000 000
2	SGG-CM	0	5 000 000	0	5 000 000
3	PM	0	30 000 000	200 000	30 200 000
5	CES	0	9 272 000	0	9 272 000
9	MATDS	173 891 058	75 000 000	10 000 000	258 891 058
10	MJDHPC	0	131 250 000	187 026 000	318 276 000
11	MDNAC	8 221 080 661	75 000 000	10 000 000	8 306 080 661
12	MAECR	162 795 105	59 628 000	412 936 000	635 359 105
14	MEF	143 460 203	416 211 392	0	559 671 595
15	MCT	0	20 516 000	1 000 000	21 516 000
17	MFPTSS	0	200 000 000	300 500 000	500 500 000
18	MC/CR-CNT	0	25 000 000	2 000 000	27 000 000
19	MPFG	0	18 318 969	0	18 318 969
20	MSL	0	10 000 000	0	10 000 000
21	MSanté	0	60 000 000	10 000 000	70 000 000
22	MASSN	0	30 000 000	2 000 000	32 000 000
23	MENA	0	4 082 510 000	11 412 603 000	15 495 113 000
24	MESS	0	250 000 000	800 000 000	1 050 000 000
25	MICA	0	25 000 000	7 129 000	32 129 000
26	MME	0	5 000 000	1 200 000	6 200 000
27	MARHASA	0	143 750 000	29 890 000	173 640 000
28	MRA	0	5 000 000	0	5 000 000
29	MERH	0	18 321 898	2 162 000	20 483 898
30	MIDT	0	19 406 988	0	19 406 988
31	MDENP	0	40 000 000	0	40 000 000
37	MJFPE	0	30 088 100	500 000	30 588 100
38	MHU	0	7 500 000	0	7 500 000
40	MRSI	0	64 883 000	300 000	65 183 000
50	Grde Chan	0	7 165 000	0	7 165 000
51	CSC	0	5 815 000	0	5 815 000
52	ASCE	0	19 990 000	0	19 990 000
54	CC	0	11 328 835	0	11 328 835
55	CE	0	20 000 000	0	20 000 000
56	CCOM	0	10 000 000	0	10 000 000
57	CCAS	0	10 000 000	0	10 000 000
99	DCIM	0	0	0	0
Total		8 701 227 027	5 970 955 182	13 189 446 000	27 861 628 209

Tableau relatif aux enveloppes des dépenses du titre 2 transférées au titre 3 pour la gestion 2018 (non compris les dépenses à caractère non salarial)

N° de sect°	Ministères et institutions	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des avantages en nature	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des frais de formation	Enveloppe CDMT destinée à la prise en charge des dépenses spécifiques et dépenses éventuelles	Total enveloppes à transférer au titre 3
1	PRES	0	30 000 000	0	30 000 000
2	SGG-CM	0	5 000 000	0	5 000 000
3	PM	0	30 000 000	200 000	30 200 000
5	CES	0	9 272 000	0	9 272 000
9	MATDS	179 107 790	75 000 000	10 000 000	264 107 790
10	MJDHPC	0	131 250 000	187 026 000	318 276 000
11	MDNAC	8 467 713 081	75 000 000	10 000 000	8 552 713 081
12	MAECR	167 678 958	59 628 000	412 936 000	640 242 958
14	MEF	147 764 009	416 211 392	0	563 975 401
15	MCT	0	20 516 000	1 000 000	21 516 000
17	MFPTSS	0	200 000 000	300 500 000	500 500 000
18	MC/CR-CNT	0	25 000 000	2 000 000	27 000 000
19	MPFG	0	18 318 969	0	18 318 969
20	MSL	0	10 000 000	0	10 000 000
21	MSanté	0	60 000 000	10 000 000	70 000 000
22	MASSN	0	30 000 000	2 000 000	32 000 000
23	MENA	0	4 082 510 000	11 412 603 000	15 495 113 000
24	MESS	0	250 000 000	800 000 000	1 050 000 000
25	MICA	0	25 000 000	7 129 000	32 129 000
26	MME	0	5 000 000	1 200 000	6 200 000
27	MARHASA	0	143 750 000	29 890 000	173 640 000
28	MRA	0	5 000 000	0	5 000 000
29	MERH	0	18 321 898	2 162 000	20 483 898
30	MIDT	0	19 406 988	0	19 406 988
31	MDENP	0	40 000 000	0	40 000 000
37	MJFPE	0	30 088 100	500 000	30 588 100
38	MHU	0	7 500 000	0	7 500 000
40	MRSI	0	64 883 000	300 000	65 183 000
50	Grde Chan	0	7 165 000	0	7 165 000
51	CSC	0	5 815 000	0	5 815 000
52	ASCE	0	19 990 000	0	19 990 000
54	CC	0	11 328 835	0	11 328 835
55	CE	0	20 000 000	0	20 000 000
56	CCOM	0	10 000 000	0	10 000 000
57	CCAS	0	10 000 000	0	10 000 000
99	DCIM	0	0	0	0
Total		8 962 263 838	5 970 955 182	13 189 446 000	28 122 665 020

**ENVELOPPE DE REFERENCE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Y COMPRIS EAU, ELECTRICITE ET TELEPHONE
(en milliers de FCFA) et dépenses de personnel déclassées du titre 2 au titre 3**

Intitulés	DOTATION 2015	ENVELOPPE DE REFERENCE 2016	DEPENSES DE PERSONNEL TRANSFEREE DU TITRE 2 AU TITRE 3	ENVELOPPE DE REFERENCE DEFINITIVE 2016
Présidence du Faso	7 960 706	8 234 527	30 000	8 264 527
Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	313 349	352 749	5 000	357 749
Premier Ministère	824 498	849 233	30 200	879 433
Conseil Economique et Social	809 050	833 322	9 272	842 594
Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité	8 826 896	9 491 703	253 826	9 745 529
Ministère de la Justice	4 056 544	4 278 240	318 276	4 596 516
Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	10 601 679	10 919 729	8 066 632	18 986 361
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale	11 775 438	12 883 701	630 618	13 514 319
Ministère de l'Economie et des Finances	5 982 379	6 293 850	555 493	6 849 343
Ministère de la Culture et du Tourisme	721 460	743 104	21 516	764 620
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale	2 245 031	2 312 382	200 500	2 512 882
Ministère de la Communication	1 149 087	1 183 560	27 000	1 210 560
Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre	423 301	436 000	18 319	454 319
Ministère des Sports et des Loisirs	818 051	942 593	10 000	952 593
Ministère de la Santé	13 577 169	15 034 484	70 000	15 104 484
Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	799 091	823 064	32 000	855 064
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	8 126 547	8 770 343	15 495 113	24 265 456
Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur	3 160 418	3 255 231	1 050 000	4 305 231
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	551 555	568 102	32 129	600 231
Ministère des Mines et de l'Energie	298 718	307 680	6 200	313 880
Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire	1 794 188	1 848 014	173 640	2 021 654
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	839 114	864 287	5 000	869 287
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	1 114 235	1 170 412	20 484	1 190 896
Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports	2 206 282	2 272 470	19 407	2 291 877
Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	1 347 422	1 387 845	40 000	1 427 845
Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	324 312	334 041	30 588	364 629

Intitulés	DOTATION 2015	ENVELOPPE DE REFERENCE 2016	DEPENSES DE PERSONNEL TRANSFEREE DU TITRE 2 AU TITRE 3	ENVELOPPE DE REFERENCE DEFINITIVE 2016
Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	549 144	565 618	7 500	573 118
Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	636 820	655 925	65 183	721 108
Grande Chancellerie	289 702	298 393	7 165	305 558
Conseil Supérieur de la Communication	643 253	302 051	5 815	307 866
Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat	433 829	446 844	19 990	466 834
Conseil Constitutionnel	882 063	496 525	11 329	507 854
Conseil d'Etat	288 858	251 174	20 000	271 174
Cour des Comptes	350 216	375 722	10 000	385 722
Cour de Cassation	272 332	280 502	10 000	290 502
Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	4 130 747	4 879 669	0	4 879 669
Dépenses Communes Interministérielles	23 447 963	24 812 402	300 000	25 112 402
TOTAL	122 571 447	129 755 491	27 608 195	157 363 686

ENVELOPPE DE REFERENCE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Y COMPRIS EAU, ELECTRICITE ET TELEPHONE (en milliers de FCFA) et dépenses de personnel déclassées du titre 2 au titre 3

Intitulés	enveloppes de référence 2017	DEPENSES DE PERSONNEL TRANSFEREE DU TITRE 2 AU TITRE 3	enveloppes de référence definitive 2017
Présidence du Faso	8 481 563	30 000	8 511 563
Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	332 432	5 000	337 432
Premier Ministère	874 710	30 200	904 910
Conseil Economique et Social	858 321	9 272	867 593
Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité	9 776 454	258 891	10 035 345
Ministère de la Justice	4 406 588	318 276	4 724 864
Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	11 247 321	8 306 081	19 553 402
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale	13 059 062	635 359	13 694 421
Ministère de l'Economie et des Finances	6 482 666	559 671	7 042 337
Ministère de la Culture et du Tourisme	765 397	21 516	786 913
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale	2 381 753	500 500	2 882 253
Ministère de la Communication	1 219 066	27 000	1 246 066
Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre	449 080	18 319	467 399
Ministère des Sports et des Loisirs	867 870	10 000	877 870
Ministère de la Santé	14 816 019	70 000	14 886 019
Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	847 756	32 000	879 756
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	9 033 454	15 495 113	24 528 567
Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur	3 352 887	1 050 000	4 402 887
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	585 145	32 129	617 274
Ministère des Mines et de l'Energie	316 910	6 200	323 110
Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire	1 903 454	173 640	2 077 094

Intitulés	enveloppes de référence 2017	DEPENSES DE PERSONNEL TRANSFEREE DU TITRE 2 AU TITRE 3	enveloppes de référence définitive 2017
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	890 216	5 000	895 216
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	1 177 524	20 484	1 198 008
Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports	2 340 645	19 407	2 360 052
Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	1 429 480	40 000	1 469 480
Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	344 063	30 588	374 651
Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	582 587	7 500	590 087
Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	675 602	65 183	740 785
Grande Chancellerie	307 345	7 165	314 510
Conseil Supérieur de la Communication	311 112	5 815	316 927
Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat	460 249	19 990	480 239
Conseil Constitutionnel	511 421	11 329	522 750
Conseil d'Etat	104 209	20 000	124 209
Cour des Comptes	371 544	10 000	381 544
Cour de Cassation	303 917	10 000	313 917
Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	5 026 059	0	5 026 059
Dépenses Communes Interministérielles	25 556 774	0	25 556 774
TOTAL	132 450 655	27 861 628	160 312 283

ENVELOPPE DE REFERENCE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Y COMPRIS EAU, ELECTRICITE ET TELEPHONE (en milliers de FCFA) et dépenses de personnel déclassées du titre 2 au titre 3

Intitulés	enveloppes de référence 2018	DEPENSES DE PERSONNEL TRANSFEREE DU TITRE 2 AU TITRE 3	enveloppes de référence definitive 2018
Présidence du Faso	8 736 010	30 000	8 766 010
Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	342 405	5 000	347 405
Premier Ministère	900 951	30 200	931 151
Conseil Economique et Social	884 071	9 272	893 343
Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité	10 069 748	264 108	10 333 856
Ministère de la Justice	4 538 785	318 276	4 857 061
Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	11 584 741	8 552 713	20 137 454
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale	13 655 834	640 243	14 296 077
Ministère de l'Economie et des Finances	6 677 146	563 975	7 241 121
Ministère de la Culture et du Tourisme	788 359	21 516	809 875
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale	2 453 206	500 500	2 953 706
Ministère de la Communication	1 255 638	27 000	1 282 638
Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre	462 552	18 319	480 871
Ministère des Sports et des Loisirs	893 906	10 000	903 906
Ministère de la Santé	15 260 499	70 000	15 330 499
Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	873 188	32 000	905 188
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	9 304 457	15 495 113	24 799 570
Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur	3 453 474	1 050 000	4 503 474

Intitulés	enveloppes de référence 2018	DEPENSES DE PERSONNEL TRANSFEREE DU TITRE 2 AU TITRE 3	enveloppes de référence definitive 2018
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	602 699	32 129	634 828
Ministère des Mines et de l'Energie	326 417	6 200	332 617
Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire	1 960 558	173 640	2 134 198
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	916 923	5 000	921 923
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	1 135 600	20 484	1 156 084
Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports	2 410 864	19 407	2 430 271
Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	1 472 364	40 000	1 512 364
Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	354 384	30 588	384 972
Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	600 064	7 500	607 564
Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	695 870	65 183	761 053
Grande Chancellerie	316 565	7 165	323 730
Conseil Supérieur de la Communication	320 445	5 815	326 260
Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat	474 057	19 990	494 047
Conseil Constitutionnel	526 763	11 329	538 092
Conseil d'Etat	107 335	20 000	127 335
Cour des Comptes	382 690	10 000	392 690
Cour de Cassation	313 035	10 000	323 035
Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	5 176 841		5 176 841
Dépenses Communes Interministérielles	26 323 477	0	26 323 477
TOTAL	136 551 921	28 122 665	164 674 586

ENVELOPPE DE REFERENCE DES DEPENSES DES TRANSFERTS COURANTS (en milliers de FCFA)

Intitulés	Dotation 2015	enveloppes de référence 2016	enveloppes de référence 2017	enveloppe de référence 2018
Présidence du Faso	1 044 648	1 075 072	1 106 410	1 138 687
Premier Ministère	2 743 095	3 354 260	3 404 464	3 456 174
Parlement	8 164 041	8 335 557	8 512 219	8 694 180
Conseil Economique et Social	4 640	4 640	4 640	4 640
Ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité	13 406 156	13 500 499	13 597 673	13 697 762
Ministère de la Justice	1 163 355	1 192 084	1 221 674	1 252 153
Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	2 628 130	2 685 942	2 745 488	2 806 820
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale	877 608	880 940	884 373	887 908
Ministère de l'Economie et des Finances	23 360 608	24 247 967	24 511 571	24 795 959
Ministère de la Culture et du Tourisme	1 706 384	2 127 762	1 898 794	2 170 457
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale	3 013 054	3 029 745	3 046 936	3 064 643
Ministère de la Communication	1 814 996	4 253 521	4 327 348	4 403 390
Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre	288 997	295 747	302 699	309 860
Ministère des Sports et des Loisirs	760 604	772 866	785 495	798 503
Ministère de la Santé	31 415 394	34 688 293	35 096 993	35 517 954
Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale	2 481 781	2 524 408	2 568 314	2 613 537
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	29 783 036	30 549 614	31 339 190	32 152 452
Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur	43 469 747	45 868 390	46 455 662	47 060 551
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	1 365 588	1 731 732	1 598 361	1 765 488
Ministère des Mines et de l'Energie	3 361 875	3 427 447	3 494 986	3 564 552

Intitulés	Dotation 2015	enveloppes de reference 2016	enveloppes de référence 2017	enveloppe de référence 2018
Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire	2 984 035	3 027 429	2 941 543	2 976 431
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	1 487 834	1 512 503	1 545 617	1 579 723
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable	972 957	926 804	930 766	934 847
Ministère des Infrastructures, du Désenclavement et des Transports	880 710	830 472	835 377	840 429
Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	974 000	925 317	952 476	980 451
Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	3 420 526	3 454 640	3 489 777	3 525 968
Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	25 000	25 000	25 000	25 000
Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	4 501 677	5 366 662	5 424 546	5 484 167
Conseil Supérieur de la Communication	138 743	140 409	142 125	143 892
Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat	3 500	3 500	3 500	3 500
Conseil Constitutionnel	2 824	1 824	1 824	1 824
Conseil d'Etat	1 220	1 220	1 220	1 220
Cour des Comptes	4 916	4 916	4 916	4 916
Cour de Cassation	5 014	5 014	5 014	5 014
Commission Electorale Nationale Indépendante	240 999	243 640	246 360	249 162
Commission de l'Informatique et des Libertés	286 403	291 607	296 966	302 487
Médiateur du Faso	478 881	514 474	521 134	527 995
Dépenses Communes Interministérielles	174 908 638	150 113 187	141 158 842	142 235 866
TOTAL	364 171 614	351 935 104	345 430 293	349 978 562

Enveloppes de référence du titre 5 sur la période 2016-2018

N° sect°	Ministère	Secteurs concernés	Enveloppe de référence 2016	Enveloppe de référence 2017	Enveloppe de référence 2018
01	PRESIDENCE DU FASO	VIH/SIDA	4 891 485 284	9 163 751 434	9 896 851 549
		Autres projets/programmes	837 500 000	1 088 750 000	1 175 850 000
Total PF			5 728 985 284	10 252 501 434	11 072 701 549
03	PREMIER MINISTERE	MOAD	1 866 979 116	3 497 615 051	3 777 424 255
		Protection sociale	500 000 000	1 300 000 000	1 404 000 000
		APD-BF	626 590 000	2 000 000 000	
Total PM			2 993 569 116	6 797 615 051	5 181 424 255
09	MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA SECURITE	Sécurité	2 613 770 763	4 896 661 071	5 288 393 957
		Fonds Permanent pour le Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT)	6 000 000 000	7 800 000 000	8 424 000 000
		Organisation des festivités du 11 décembre	1 116 659 000	2 231 656 700	2 410 189 236
		Gouvernance locale	1 866 979 116	3 497 615 051	3 777 424 255
Total MATDS			11 597 408 879	18 425 932 822	19 900 007 448
10	MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAIN		933 489 558	1 748 807 526	1 888 712 128
Total MJDH			933 489 558	1 748 807 526	1 888 712 128
11	MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATANTS		5 000 000 000	7 800 000 000	8 424 000 000
Total MDNAC			5 000 000 000	7 800 000 000	8 424 000 000
12	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION REGIONALE	Programme de construction et d'acquisition des ambassades	5 000 000 000	7 800 000 000	8 424 000 000
Total MAECR			5 000 000 000	7 800 000 000	8 424 000 000
14	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES	Gouvernance économique	7 094 520 641	15 039 744 719	16 242 924 297
		FONEPP	3 000 000 000	5 000 000 000	5 400 000 000
		FBDES	8 015 000 000	9 000 000 000	9 720 000 000
Total MEF			18 109 520 641	29 039 744 719	31 362 924 297
15	MINISTERE DE LA CULTURE ET DU TOURISME		933 489 558	1 748 807 526	1 888 712 128
Total MCT			933 489 558	1 748 807 526	1 888 712 128
17	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE		1 250 876 008	2 343 402 084	2 530 874 251

N° sect°	Ministère	Secteurs concernés	Enveloppe de référence 2016	Enveloppe de référence 2017	Enveloppe de référence 2018
Total MFPTSS			1 250 876 008	2 343 402 084	2 530 874 251
	MINISTERE DE LA COMMUNICATION		500 000 000	650 000 000	702 000 000
Total MC			500 000 000	650 000 000	702 000 000
19	MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME	Autonomisation des femmes	466 744 779	874 403 763	944 356 064
Total MPFG			466 744 779	874 403 763	944 356 064
			500 000 000	650 000 000	702 000 000
20	MINISTERE DES SPORTS ET DES LOISIRS	Construction d'infrastructures sportives dans le cadre du 11 décembre	582 228 000	756 896 400	817 448 112
Total MSL			1 082 228 000	1 406 896 400	1 519 448 112
		Autres projets/programmes	17 189 041 283	24 833 066 862	26 819 712 211
21	MINISTERE DE LA SANTE	Unité de dialyse	1 000 000 000	1 300 000 000	1 404 000 000
		Consolidation filet sociaux	2 500 000 000	3 500 000 000	3 780 000 000
		Plan de riposte aux épidémies dont Ebola	5 000 000 000	5 000 000 000	3 000 000 000
		Promotion de la santé dans les communes	500 000 000	500 000 000	540 000 000
Total MS			26 189 041 283	35 133 066 862	35 543 712 211
22	MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE	Autres projets/programmes	300 000 000	520 000 000	561 600 000
		Appui groupe vulnérable et action à caractère sociale	1 500 000 000	3 900 000 000	4 212 000 000
Total MASSN			1 800 000 000	4 420 000 000	4 773 600 000
23	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABETISATION		12 023 345 508	22 524 640 929	24 326 612 203
Total MENA			12 023 345 508	22 524 640 929	24 326 612 203
24	MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ET SUPERIEUR		13 536 304 231	19 104 185 427	20 632 520 261
Total MESS			13 536 304 231	19 104 185 427	20 632 520 261
25	MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	PME et PMI	1 866 979 116	3 497 615 051	3 777 424 255
Total MICA			1 866 979 116	3 497 615 051	3 777 424 255
26	MINISTERE DES MINES, DES CARRIERES ET DE	Energie	6 945 162 312	13 222 274 891	14 280 056 882

N° sect°	Ministère	Secteurs concernés	Enveloppe de référence 2016	Enveloppe de référence 2017	Enveloppe de référence 2018
26	DES CARRIERES ET DE L'ENERGIE	Etendre le réseau électrique aux zones nouvellement loties à forte concentration de populations	485 000 000	1 280 500 000	1 382 940 000
Total MME			7 430 162 312	14 502 774 891	15 662 996 882
27	MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE	Autres projets/programmes	42 007 030 114	72 541 038 648	75 086 471 739
		Appui à la sécurité alimentaire (SONAGESS)	9 500 000 000	12 350 000 000	13 338 000 000
Total MARHASA			51 507 030 114	84 891 038 648	88 424 471 739
28	MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES	Elevage	4 667 447 790	8 744 037 628	9 443 560 638
Total MRA			4 667 447 790	8 744 037 628	9 443 560 638
29	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES	Autres projets/programmes	933 489 558	1 748 807 525	1 888 712 127
		Ressources Halieutiques	466 744 779	874 403 763	944 356 064
		Traitement et valorisation des déchets plastiques	1 500 000 000	2 600 000 000	2 808 000 000
Total MERH			2 900 234 337	5 223 211 288	5 641 068 191
30	MINISTERE DES INFRASTRUCTURES DU DESENCLAVEMENT ET DES TRANSPORTS	Autres projets/programmes	34 707 141 770	60 020 663 798	66 040 166 902
		Construction des infrastructures dans le cadre du 11 décembre	11 465 113 000	17 500 000 000	17 900 000 000
		HIMO	3 000 000 000	6 500 000 000	5 000 000 000
Total MIDT			49 172 254 770	84 020 663 798	88 940 166 902
31	MINISTERE , DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES		746 791 646	1 724 046 020	1 861 969 702
Total MDENP			746 791 646	1 724 046 020	1 861 969 702
37	MINISTERE DE LA JEUNESSE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI	Création d'emplois	8 634 192 569	9 618 441 390	10 387 916 701
		Autres projets/programmes	1 136 056 241	1 669 570 709	1 803 136 366
Total MJFPE			9 770 248 810	11 288 012 099	12 191 053 067
38	MINISTERE DE L'HABITAT	Autres projets/programmes	2 800 468 674	5 246 422 577	5 666 136 383

N° sect°	Ministère	Secteurs concernés	Enveloppe de reference 2016	Enveloppe de reference 2017	Enveloppe de reference 2018
30	ET DE L'URBANISME	Construction de logement sociaux dans le cadre du 11 décembre	1 836 000 000	3 686 800 000	3 981 744 000
Total MHU			4 636 468 674	8 933 222 577	9 647 880 383
40	MINISTERE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION		1 000 000 000	1 300 000 000	1 404 000 000
Total MRSI			1 000 000 000	1 300 000 000	1 404 000 000
50	GRANDE CHANCELLERIE		50 000 000	130 000 000	140 400 000
Total Chancellerie			50 000 000	130 000 000	140 400 000
52	AUTORITE SUPERIEUR DE CONTRÔLE D'ETAT		500 000 000	780 000 000	842 400 000
Total ASCE			500 000 000	780 000 000	842 400 000
57	COUR DE CASSATION		55 000 000	71 500 000	77 220 000
Total Cour de Cassation			55 000 000	71 500 000	77 220 000
99	DCIM	Autres projets/programmes	28 180 291 200	44 630 158 560	48 200 571 245
		Appui aux brigades vertes des communes	1 500 000 000	1 950 000 000	2 106 000 000
Total DCIM			29 680 291 200	46 580 158 560	50 306 571 245
	Contrepartie aux projets sur financement extérieurs		57 642 088 383	61 234 714 897	64 377 492 089
TOTAL GENERAL			337 200 000 000	517 200 000 000	547 200 000 000